

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 399

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

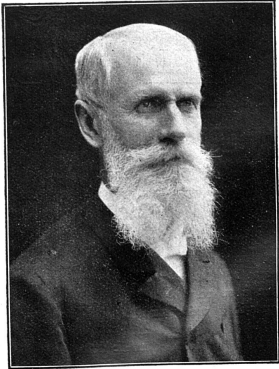
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un centenaire à ne pas oublier



Carl HILTY

Oliché Werder, Berne.

Le 28 février dernier a été célébré, dans diverses villes de Suisse, le centième anniversaire de la naissance de Carl Hilty, l'auteur de l'*Annuaire politique de la Confédération suisse*, et, avec Charles Secrétan, l'un des premiers partisans du droit de vote des femmes en Suisse. Car, ce droit que des femmes en nombre toujours plus grand réclament maintenant, a été d'abord, dans notre pays, et cela est curieux à constater, défendu d'abord par des hommes, et cela sur la base de principes politiques ou moraux absolument inattaquables, comme une doctrine de simple équité. C'est Hilty qui écrivait, en 1897 déjà, cette phrase si souvent citée depuis lors, mais que les féministes de 1933 ne doivent pas se lasser de méditer:

Il faut le dire sans hésiter à celles des femmes suisses qui s'occupent des « droits de la femme »: tous leurs efforts resteront sans valeur, et leurs résultats incertains, tels que des cadeaux qu'une époque accorde et qu'une autre reprend, tant qu'elles n'auront pas le droit de vote, au moins dans un domaine limité. Car celui-là seul possède la liberté et la mérite, qui peut et veut lui-même faire usage de cette liberté.

employée doit être bien nourrie si l'on veut pouvoir exiger d'elle un travail effectif. Les lois cantonales et les règlements communaux concernant les habitations ont contribué dans une large mesure à l'amélioration des logements des employées de maison. Une grande partie de ces lois interdisent de loger du personnel dans des chambres n'ayant que des chassiss à tabatière ou se trouvant dans les sous-sols. Par contre, les employées de maison se plaignent souvent du peu de temps dont elles disposent pour mettre leur chambre en ordre.

Assurances sociales. — L'art. 344 du C.O. fixe que: « sauf convention ou usage contraire, l'entretien et le logement dans la famille de l'employeur sont considérés comme faisant partie du salaire. En pareil cas, l'employeur doit pourvoir à l'entretien, aux soins et aux secours médicaux nécessaires, lorsque l'employé est empêché, par la maladie, et sans sa faute, de faire son travail pendant un temps relativement court. »

Il est donc dans l'intérêt de l'employeur aussi bien que de l'employé que ce dernier contracte une assurance-maladie. Les accidents de travail sont assez peu fréquents dans les ménages, aussi l'assurance-accidents a-t-elle peut-être moins d'importance. Par contre, une assurance-vieillesse obligatoire serait fort utile pour les employées de maison.

CONCLUSIONS

La Commission d'études estime qu'il faut vouer une attention spéciale à l'élévation du niveau de la profession d'employée de maison, car c'est de cette élévation que dépendra l'augmentation numérique du personnel suisse. L'immigration des pays limitrophes doit être encouragée, à la condition que le service de maison soit simultanément amélioré et qu'on exige des étrangères immigrées un certain minimum de qualités et d'aptitudes professionnelles. La politique locale du marché du

travail devrait tenir compte de la situation dans la Suisse entière et refuser le permis de séjour à des étrangères, si, dans d'autres parties de la Suisse, des gens du pays cherchent du travail dans le service de maison.

La Commission recommande en outre:

a) d'avoir recours aux bureaux de placement publics et d'utilité publique. Il est très important que le service de placement ait un caractère individuel et qu'il fonctionne consciencieusement; il pourrait ainsi faire valoir son influence dans l'intérêt de l'unification et de la fixation de conditions de travail plus avantageuses.

b) que l'instruction générale de toute jeune fille capable de s'instruire comprenne les connaissances ménagères et la pratique constituant les éléments essentiels d'un ménage moyen. Ce but peut être atteint par l'enseignement ménager dans toutes les écoles primaires (1^{er} et 2^{me} degré) et l'enseignement ménager complémentaire obligatoire.

c) que la formation ménagère professionnelle se rattache à l'instruction générale sous forme de cours ménagers avec contrat d'apprentissage et examen de fin d'apprentissage. La Commission d'étude demande la diminution, d'une façon générale, de la durée du travail; l'augmentation des demi-journées et éventuellement des journées entières de congé.

Elle souhaite la création d'une assurance-maladie obligatoire pour toutes les employées de maison, ainsi que l'assurance-vieillesse obligatoire. La solution des conflits résultant du contrat de service domestique devrait partout être soumise à la compétence des tribunaux de prud'hommes.

La Commission d'étude estime encore qu'un moyen efficace pour obtenir une durée de travail plus courte et mieux observée, ainsi qu'une plus grande indépendance des employées de maison consisterait dans la création de places à la journée. Pour faciliter l'introduction de ce système du service sans com-

munauté domestique, il serait très souhaitable de créer des homes spéciaux, qui serviraient aussi de logement pour les employées de maison ne passant que la journée chez leurs employeurs et rentrant le soir. On pourrait également y joindre une maison de retraite pour les employées de maison, et une école de ménage, les travaux d'intérieur de la maison de retraite et du home étant exécutés par les apprenties. A la fin de l'apprentissage, un diplôme serait délivré. Il faudrait finalement ajouter au home un service de placement.

Enfin la Commission d'étude recommande, comme première mesure, la création d'un secrétariat central qui travaillerait, pendant ces prochaines années, à la solution de la question du service de maison.

H. ZWAHLEN.



DE-CI, DE-LÀ

L'aide aux émigrés suisses.

Le service international d'aide aux émigrés a pour but de lier l'activité des œuvres sociales des différents pays par une organisation internationale et interconfessionnelle, et de chercher à résoudre les problèmes sociaux dont la solution nécessite des démarches dans plus d'un pays.

Malgré toutes les difficultés actuelles, l'année dernière a permis la création du S. I. A. E. D'après les nombreux exemples que nous présente le dernier rapport, nous pouvons nous rendre compte que la Section suisse, qui compte parmi ses membres plusieurs juristes, est devenue une institution nationale, et espère devenir peu à peu un instrument de liaison entre les organisations du pays et celles de l'étranger. Son budget est fort modeste; les fonds sont dus à la générosité d'un certain nombre d'industriels, de banques et de particuliers.

Auberges de jeunesse.

La Fédération suisse des auberges de jeunesse nous prie de rappeler à nos lecteurs et lectrices l'existence des refuges et auberges créés par elle en vue de favoriser le sport d'hiver, et de permettre à de jeunes skieurs sans grandes ressources de se livrer à ces bienfaites courses de montagne sans grever leur budget de trop lourdes dépenses. On peut en effet séjourner dans ces auberges de jeunesse pour le prix extraordinairement modique de 25 centimes à 1 fr. 50 par jour — surtout si l'on emporte des vivres dans son sac.

Pour tous renseignements sur l'emplacement et l'organisation de ces auberges, encore trop peu connues en Suisse romande, s'adresser soit au Secrétariat de la Fédération, Seilergraben, 1, Zurich, soit aux Sections locales de Berne, Lausanne, etc.

des Etats-Unis; elle lit les publications militaires suisses et allemandes autant que celles des pacifistes. C'est dire qu'elle connaît les possibilités d'une guerre future et qu'elle en entrevoit d'autres, car la recherche scientifique n'est pas arrêtée, et la technique se développe sans cesse, et sans égard pour la vie humaine. Les armes de demain sont des combinaisons de gaz toxiques avec des explosifs dont certains à retardement, avec des bombes incendiaires, des dosages savants d'un moyen de terreur, suivi de moyens de destruction abominables. Les lancements de brouillards permettront aux avions de s'approcher invisiblement d'un centre et d'y semer en peu de minutes des milliers d'incendies, des maladies horribles, la panique et la mort.

Lorsqu'on suit chapitre après chapitre l'exposé de M^{me} Woker, les moyens de défense préconisés par la Croix-Rouge paraissent insensés; l'on se rend compte qu'il faudrait pour cela une préparation de longue haleine exigeant des travaux extrêmement coûteux, et que malgré tout les populations ne seraient pas sûres de pouvoir se servir de l'aide promise. Aussi ne peut-on que souscrire à la conclusion du professeur André Mayer, du Collège de France, président de la Commission des Experts de la Croix-Rouge, qu'il faut combattre la guerre elle-même.

L'objection que les conventions internationales doivent arriver à protéger les populations civiles ne tient pas devant l'expérience de la dernière guerre: la sophistication militaire trouvera toujours une raison stratégique ou tactique pour motiver la violation d'une loi internationale.

Ce livre est écrit dans une langue imagée, avec une émotion contenue, et par moments des éclats

La VII^e Journée d'Education à Neuchâtel

(25 février 1933.)

Il ne saurait être question de rendre compte de façon satisfaisante, dans l'espace que le *Mouvement Féministe* peut leur consacrer, des quatre savantes conférences qui ont rempli la VII^e Journée d'Education à Neuchâtel. Tout au plus peut-on essayer d'en donner un aperçu forcément superficiel, et d'indiquer le lien qui les unit.

Le programme portait ce titre collectif: *Quelques problèmes d'éducation affective*. Dans ce domaine, les anomalies sont fréquentes; aussi la psychologie y côtoie-t-elle la médecine; des conférenciers, deux étaient psychologues, deux médecins; ce fut un médecin, le Dr Chable, président de *Pro Familia*, qui introduisit la première séance, et M. A. Borel. Chef du Département de l'Instruction publique, qui ouvrit la journée suivante: on le voit, la balance fut tenue rigoureusement égale entre les deux sciences.

Tout d'abord, M^{me} Guex, docteur en médecine, exposa, avec une lucidité que chacun a admirée, quelques cas de rééducation dont elle s'est occupée. M^{me} Guex exerce, au service médico-psychologique valaisan, à Monthey, une activité très intéressante: les enfants qui présentent des anomalies lui sont soumis; M^{me} Guex les examine, et, lorsqu'elle parvient à découvrir le conflit de sentiments qui les trouble, et qui la plupart du temps est tout autre que ce qui paraît au dehors, l'enfant en est libéré et guéri.

M. Baudouin, directeur de l'Institut international de psychagogie à Genève, traita le lendemain le même sujet, de façon plus systématique. Ainsi que l'avait déjà relevé M^{me} Guex, M. Baudouin remarque que bon nombre de ces conflits ont pour cause la jalousie, inconsciente souvent, de l'enfant à l'égard d'un petit frère, d'une petite sœur, de l'« accapareur », qui le fait passer au second plan dans la famille. Une fillette se met à voler, sous le prétexte de procurer le nécessaire à sa petite sœur; car, comme on le dit dans son entourage, les temps sont durs. Le vrai mobile de ses actes, c'est qu'elle se sent frustrée, et qu'elle éprouve le besoin de reprendre, de s'approprier tout ce qu'elle peut. Un sentiment noble sert à déguiser un mobile inavouable, que l'enfant se cache à lui-même; et il est le plus souvent dupe de cette supercherie. C'est une sorte d'hypocrisie, hommage rendu à la vertu, ou effort vers la vertu; c'est une tentative maladroite de résoudre un conflit de sentiments. Mais la tentative peut réussir; c'est-à-dire que le sentiment feint peut triompher, aboutir à la sublimation du sentiment condamné. L'éducateur s'appliquera à faciliter ce « transfert », en cherchant, sous le contenu manifeste des sentiments, leur contenu latent. Mais cette recherche, œuvre du psychanalyste, est ardue, et, faute de temps, le conférencier ne peut entrer dans le détail des procédés d'interprétation de ces cas compliqués.

Quant au Dr O. Forel, médecin-directeur de la Clinique « Rives de Prangins », c'est par des considérations d'ordre biologique qu'il aborde son sujet: *L'affectivité et les instincts dans la pratique médico-pédagogique*. L'ambie présente des propriétés qui contiennent déjà toutes les complications de l'être humain. Le conférencier s'en tient à deux d'entre elles: la sensibilité et la motricité, qui sont indissolublement liées. D'elles dérivent l'affectivité et les instincts, qui sont à la base de l'intellect. Nous acceptons telle idée ou la rejetons en obéissant à une loi d'at-

A. DE M.

M^{me} le Dr. MARIA MONTESSORI: *La Paix et l'Education*. Bureau international d'Education, Genève, 1933. 23 p. Prix 1 fr.

M^{me} Montessori défend la thèse que des hommes meilleurs dans un monde meilleur arriveraient à vivre en paix, en harmonie même. Citant l'exemple de l'évolution dans l'hygiène et dans la pathologie microbienne, l'auteur entrevoit la possibilité d'une évolution pacifiste de la vie internationale meurtrière d'aujourd'hui, qu'elle compare au manque d'hygiène du Moyen-Age avec ses pestes dévastatrices.

L'auteur a une foi inébranlable dans l'éducation, ainsi qu'une confiance absolue dans la raison omnipotente. L'homme meilleur sera le produit de l'éducation basée sur la connaissance de l'enfant; il faut revenir à l'enfant. M^{me} Montessori sépare l'humanité en adultes et en enfants de 0 à 13 ans. Il faut arriver à supprimer l'antagonisme actuel entre parents et enfants, entre maîtres et élèves, antagonisme qui engendre la dissimulation, la méfiance, le besoin de se vaincre, de s'éliminer mutuellement, germe des guerres armées. Pourquoi ne veut-on pas s'occuper de la paix et la préparer scientifiquement comme on a préparé la guerre? C'est que par paix on sous-entend la paix des vaincus, donc encore un état de guerre.

COLETTE YVER: *Cher cœur humain*, recueil de contes. 12 ff.

GUY DE POURTALES: *Wagner, histoire d'un artiste*. 18 ff.

LÉON DAUDET: *Salons et journaux*. (Souvenirs.) 15 ff.

ABEL HERMANT: *Ainsi parla M. Lancelot*. (Grammaire.) 15 ff.

VICKI BAUM: *Helène Wilfur*. 15 ff.
Lohwinckel en folie. 12 ff.
Grand hôtel. 15 ff.
Lac-aux-Dames.

SIMONE RATEL: *La maison des Borès*. 13.50 ff.

CHARLY GUYOT: *Voyageurs romantiques au pays neuchâtelois*. 4.50 fs.

ALICE LA MAZIERE: *Maroc secret*. 12 ff.

CLEMENCE DANE: *Régiment de femmes*. (Trad. de l'anglais.) 18 ff.

JACQUES CHENEVIERE: *La comtesse de Ségur, née Rostopchine*. (Biographie.) 15 ff.

SUZANNE NORMAND: *Madame Tolstoï*. (Collection « Leur ménage ».)

ANDRÉ MAUROIS: *Mes songes que voici*. (Essais, voyages.) 15 ff.
L'Anglais et d'autres femmes.

HENRY BORDEAUX: *Amitiés étrangères, voyages et rencontres*. 15 ff.

PIERRE GRELLET: *La vie cavalière de Catherine de Watteville*. 6.50 fs.

HELEN GRACE CARLISLE: *Chair de ma chair*. (Traduction de *Mother's Cry*.)

H. MORGENTHALER: *Chercheurs d'étain*, roman d'un prospecteur dans la jungle siamoise, trad. de l'allemand. 2.75 fs.

LA FURETUSE.



Publications reçues

Dr. GERTRUD WOKER, chef du laboratoire de biologie physico-chimique de l'Université de Berne: *Der kommende Gift- und Brandkrieg und seine Auswirkungen gegenüber der Zivilbevölkerung*. 276 p., 26 planches, 6-9 éditions. Editeur: Ernst Oldenburg, Leipzig. Prix broché M. 3.60, relié M. 4.80.

Ce livre, édité pour la première fois en 1925, contient une étude serrée des moyens scientifiques de guerre, spécialement des gaz toxiques. L'auteur cite les spécialistes de plusieurs pays, allemands, français, anglais, américains, russes, les rapports de la Croix-Rouge internationale et de la Société des Nations. Elle a assisté à des expériences techniques à la station militaire d'essai